



Montpellier  
Méditerranée  
Métropole

VENDREDI 18 MARS

20  
22

## MONPELLIER MÉDITERRANÉE MÉTROPOLE ET KLAXIT ONT LANCÉ L'OUVERTURE DE L'APPLICATION DE COVOITURAGE DU QUOTIDIEN AU GRAND PUBLIC

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, Montpellier Méditerranée Métropole a expérimenté l'ouverture au grand public de sa grande politique de covoiturage du quotidien.

Vendredi 18 mars 2022, Michaël DELAFOSSE, Président de Montpellier Méditerranée Métropole, Maire de la Ville de Montpellier, Julie FRÊCHE, Vice-Présidente de Montpellier Méditerranée Métropole, Déléguée au Transport et aux Mobilités actives, et Julien HONNART, président et cofondateur de Klaxit, présentent cette nouvelle étape, aux côtés de Thierry MATIHEU, Directeur de la CAF de l'Hérault, et d'employés utilisateurs de l'application Klaxit.



FICHE PRESSE

## 1 - MONTPELLIER MÉDITERRANÉE MÉTROPOLE, UNE COLLECTIVITÉ AUX OBJECTIFS AMBITIEUX POUR LIMITER L'UTILISATION DE LA VOITURE INDIVIDUELLE

Montpellier Méditerranée Métropole se positionne comme un territoire pionnier dans la lutte contre le changement climatique. Pour réussir cette transition solidaire, elle souhaite « décarboner » les modes de transports en ville, réduire la place de la voiture individuelle au profit des solutions de mobilité dite durable et développer tous les leviers d'action du report modal.

C'est pourquoi, elle s'est engagée dans une démarche très volontariste déclinée dans une Stratégie Mobilités Horizon 2025. La gratuité des transports en commun en est le marqueur (le week-end depuis septembre 2020, pour les moins de 18 ans et les plus de 60 ans depuis la rentrée 2021 et la gratuité totale pour tous les habitants de la Métropole fin 2023). Des leviers importants sont également déployés, tels que le développement de l'offre de transports en commun (tramway, bustram), l'incitation à l'achat de véhicules décarbonés (aide à l'achat au VAE), l'autopartage et le covoiturage, permettant d'atteindre ses objectifs de transition écologique en proposant des solutions alternatives à l'utilisation individuelle de la voiture.

Tout au long de l'année 2021, Montpellier Méditerranée Métropole a financé ce service de covoiturage domicile-travail sur l'ensemble de ses 31 communes en privilégiant les grands employeurs du territoire pour créer une première communauté d'usagers de la plateforme Klaxit. Depuis le 1er janvier 2022, ce dispositif, qui est maintenant pleinement opérationnel s'ouvre à tous les publics.

La Métropole est consciente du potentiel de progression très important pour le développement du covoiturage. En effet, la métropole de Montpellier compte 1,8 million de déplacements chaque jour. 50% d'entre eux s'effectuent en voiture, et seulement 1% en covoiturage.

### DES CHIFFRES EMBLÉMATIQUES DE MOBILITÉ SUR LE TERRITOIRE

- Aujourd'hui, sur le territoire de Montpellier Méditerranée Métropole, les émissions de CO<sub>2</sub> liées aux transports représentent 57 % des rejets,
- Chaque jour 1,8 million de déplacements ont lieu sur le territoire de la métropole de Montpellier,
- La distance moyenne des déplacements est de 4,9 kms,
- La part des trajets en voiture représente 50 % dont un peu moins de 1% en covoiturage.

Le potentiel de progression est donc très important sur cette alternative à l'autosolisme (fait de circuler seul dans une automobile).

## LE CHOIX DE L'OPÉRATEUR KLAXIT

Pour structurer cette offre de covoiturage, Montpellier Méditerranée Métropole a décidé de lancer une expérimentation portée par l'opérateur KLAXIT, leader européen du covoiturage dans le cadre des trajets allant du domicile au lieu de travail.

La Loi d'Orientation des Mobilités votée en novembre 2019 permet aux collectivités locales de subventionner les trajets en covoiturage au même titre que le transport public, avec pour objectif de tripler la part du covoiturage dans les trajets quotidiens en cinq ans. Tous les trajets en covoiturage réalisés sur l'application KLAXIT et ayant pour origine ou destination l'une des 31 communes de Montpellier Méditerranée Métropole sont subventionnés par la collectivité avec une rémunération minimale de 2 euros par trajet et par passager transporté et gratuité pour le passager.



### DES RÉSULTATS TRÈS ENCOURAGEANTS POUR LA PHASE EMPLOYEURS

Après 10 mois d'expérimentation, au 31 décembre 2021, les chiffres qui concernaient la phase de déploiement "employeurs" s'avèrent très encourageants :

- 27 grands employeurs inscrits dans le dispositif,
- 3 500 inscrits supplémentaires en 10 mois,
- 4 765 inscrits au 31 décembre 2021,
- Progression de 200 trajets en avril 2021 à 4000 trajets au mois de décembre 2021,
- 16 750 covoiturages effectués,
- Évolution de 200 km réalisés au mois d'avril 2021 à 90 500 km au mois de décembre 2021,
- 371 735 km réalisés en covoiturage en 10 mois,
- Économies croissantes de 0,4 tonnes de CO<sub>2</sub> en avril 2021 à 10 tonnes en août 2021 évitées à la planète. Soit 41,7 tonnes de rejets de CO<sub>2</sub> évitées en 2021.

## 2 - L'APPLICATION DE COVOITURAGE DU QUOTIDIEN ÉTENDUE AU GRAND PUBLIC

Devant le succès de la démarche lancée auprès des grands employeurs, le dispositif de covoiturage du quotidien a été ouvert, depuis le 1er janvier 2022, à tous les publics.

### UN APPEL À CHACUN À PARTICIPER AU DISPOSITIF

La Métropole de Montpellier lance un appel à tout un chacun à télécharger l'application Klaxit, soit en tant que conducteur, passager ou les deux – et ce pour plusieurs raisons :

- pour celles et ceux qui n'ont pas d'autres alternatives que la voiture comme les transports en commun ou le vélo, le covoiturage est **le moyen le plus pertinent pour réaliser une mobilité partagée** avec une grande souplesse d'utilisation et d'adaptation aux différents trajets ;
- le covoiturage est une réponse au **partage de l'espace public et à la réduction des embouteillages**. Pour chaque passager transporté, c'est une voiture en moins sur la route ;
- le covoiturage permet de **réaliser des économies pour les conducteurs en réduisant leurs coûts fixes et pour les passagers grâce à la gratuité des trajets**. Dans un contexte d'augmentation du coût des carburants qui risque d'être aggravé par la situation internationale, le covoiturage se présente comme un véritable levier sur le pouvoir d'achat des utilisateurs ;
- le covoiturage est aussi une réponse environnementale pour s'engager dans une démarche de développement durable : **des voitures partagées, ce sont moins de consommations de ressources de la planète, mais aussi moins de rejets de gaz à effet de serre** qui participent au réchauffement climatique et moins de rejets de polluants en participant à l'amélioration de la qualité de l'air ;
- le covoiturage est enfin un **vecteur de lien social** : en ouvrant les portes de leurs voitures, les utilisateurs participent à retrouver un espace de rencontre et de dialogue.

Le développement du covoiturage doit s'inscrire dans un changement des pratiques de mobilités du quotidien : principalement les déplacements domicile-travail, mais aussi pour les activités, les déplacements des étudiants, les courses.

## UNE OUVERTURE AU GRAND PUBLIC QUI S'ACCÉLÈRE

Depuis le 1er janvier 2022, les chiffres démontrent d'ores et déjà une accélération du covoiturage sur le territoire :

- 2 300 inscrits supplémentaires en 2 mois et demi,
- 7 100 inscrits au 15 mars 2022,
- Progression de 200 trajets en avril 2021 à 6 400 trajets au mois de février 2022,
- 32 300 covoiturages effectués au 15 mars 2022,
- Évolution de 200 km réalisés au mois d'avril 2021 à 148 500 km au mois de février 2022,
- 726 450 km réalisés en covoiturage en 1 an,
- Économies croissantes de 0,4 tonnes de CO<sub>2</sub> en avril 2021 à 16,7 tonnes en février 2022 évitées à la planète. Soit 69,7 tonnes de rejets de CO<sub>2</sub> évitées depuis 1 an,
- 84 664 euros d'économies réalisées par les covoitureurs.



### 3 - RAPPEL DU FONCTIONNEMENT DU SERVICE DE COVOITURAGE DU QUOTIDIEN AVEC KLAXIT

Tous les trajets en covoiturage réalisés sur l'application KLAXIT et ayant pour origine ou destination l'une des 31 communes de la Métropole sont subventionnés par la collectivité.

Concrètement, les passagers voyagent gratuitement alors que les conducteurs sont rémunérés entre 2 et 4 euros pour chaque passager transporté. Soit un complément de revenu potentiel de 160 euros par mois pour un conducteur qui transporte deux passagers sur 20 jours travaillés et 20 kms.

Jusqu'à  
**160€**  
par mois  
pour le  
conducteur

Pour bénéficier de ce dispositif, les habitants sont invités à s'inscrire sur l'application mobile [www.klaxit.com](http://www.klaxit.com) qui mettra en relation passagers et conducteurs sur les contraintes spécifiques des trajets domicile-travail, en garantissant aux conducteurs un minimum de détour et en permettant aux passagers de flexibiliser leurs horaires. Les passagers bénéficient également de la garantie "retour" de la MAIF, permettant au passager de rentrer chez lui gratuitement et sans avance de frais en cas d'annulation du conducteur.

L'installation de l'application est gratuite et sans engagement.

#### Pour programmer les trajets :

1. Téléchargez l'application KLAXIT : disponible et gratuite sur Apple Store et Google Play.
2. Complétez vos préférences : renseignez votre profil et enregistrez vos trajets à l'avance ou à la dernière minute.
3. Trouvez vos passagers : des covoitureurs vous font des demandes, il suffit d'un clic pour les accepter.
4. Retrouvez votre covoitureur à l'endroit indiqué.



**MONTPELLIER ENGAGÉE POUR LA  
TRANSITION ÉCOLOGIQUE & SOLIDAIRE**

**AVEC LA MÉTROPOLE,  
LE COVOITURAGE,  
TOUT LE MONDE Y GAGNE.**

- **Gratuit** pour les passagers.
- Jusqu'à **160€/mois** pour le conducteur.
- Une application à télécharger : **Klaxit**.



## COVOITURER EN TOUTE SÉCURITÉ, DANS LE RESPECT DES RÈGLES DE SÉCURITÉ

Le covoiturage est encouragé par les pouvoirs publics dès lors que le port du masque et les gestes barrières sont respectés. Le nombre de passagers est limité à trois, dont un assis à l'avant et deux assis à l'arrière.

Sur l'application KLAXIT, tous les utilisateurs doivent accepter une charte d'engagement avec l'ensemble des règles simples à respecter pour covoiturer en toute sécurité, notamment le port du masque obligatoire. Chaque personne engagée à respecter les recommandations est identifiée sur l'application grâce à un petit pictogramme qui accompagne sa photo de profil. Aucune personne ne peut covoiturer sur KLAXIT sans avoir au préalable lu et accepté les règles de sécurité sanitaire, notamment le port du masque.

### INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Pour plus d'informations sur le dispositif, rendez-vous sur :

- <https://www.montpellier3m.fr/vivre-transport/covoiturage-0>
- <https://www.klaxit.com>



## LA STRATÉGIE DE MOBILITÉ DURABLE DE LA CAF DE L'HÉRAULT

Dans le cadre de la démarche Rse engagée depuis de nombreuses années, la Caf de l'Hérault propose régulièrement, de nombreuses actions de promotion de la mobilité durable. Signataire d'un Plan de mobilité depuis 2018, la Caf de l'Hérault développe de nombreuses actions afin de favoriser la mobilité douce de ses salariés tant pour les déplacements professionnels que pour les déplacements domicile-travail.



Ces actions vont de la valorisation régulière des modalités de remboursement des abonnements aux transports en communs pour les déplacements domicile-travail (22 agents en bénéficient actuellement) ; à la mise à disposition de cartes de 10 trajets à la TAM pour les déplacements professionnels. En passant par la flotte des 5 Vélos Assistance Electrique mise à disposition des salarié(e)s de la Caf, prochainement renforcée par la mise à disposition de 3 trottinettes électriques, favorisant la multimodalité.

Nouveauté 2022 : les salariés de la Caf de l'Hérault peuvent bénéficier du Forfait Mobilité Durable permettant d'obtenir d'un montant forfaitaire de 150 à 500 euros en fonction du nombre de jours dans l'année où l'agent utilisera un moyen de transport alternatif à celui de la voiture personnelle pour ses déplacements domicile travail.

**Depuis le 16 septembre 2021, les salariés de la Caf ont accès gratuitement à la plateforme Klaxit et peuvent inscrire leurs déplacements domicile-travail mais aussi rechercher un covoiturage pour réaliser leur trajet domicile-travail. A ce jour ; 500 trajets de salariés de la Caf de l'Hérault ont été financés par l'opération, soit 8 154 km de route partagée et plus de 1 120 euros financés.**

**Contacts presse**  
**Montpellier Méditerranée Métropole**  
**Sophie PEROUX-LEPAGE**  
04 67 13 69 78 / 06 99 60 09 18  
[s.lepage@montpellier3m.fr](mailto:s.lepage@montpellier3m.fr)



**@PresseMTP**  
[newsroom.montpellier3m.fr](https://newsroom.montpellier3m.fr)

**Caf**  
**Céline SUAU**  
04 67 22 92 79 / 06 32 54 41 90  
[celine.suau@cafherault.cnafmail.fr](mailto:celine.suau@cafherault.cnafmail.fr)